

PRINTEMPS | 2020

Quoi DE neuf



DOSSIER

Prévenez la fraude financière

AFFAIRES FINANCIÈRES

Crédits d'impôt
au provincial

GUIDE PRATIQUE

Vivre en résidence privée pour aînés :
des guides pour connaître ses droits et obligations

AREQ
Association des retraitées
et retraités de l'éducation
et des autres services
publics du Québec CSQ

Table des matières

Mot de la présidente 3

Place publique 4

Mot de bienvenue 5

Échos de nos régions 6

Assemblées générales régionales 8

Vie associative 9

Affaires financières 10

Réflexion 14

Retraite 15

Dossier 16

Guide pratique 20

Action sociopolitique 22

Condition des hommes 24

Fondation Laure-Gaudreault 26

Environnement 27

Remuez vos méninges ! 28

Chronique d'un passeur 29

La source des mots 30

Avantages et rabais 31



Imprimé sur du papier Rolland Enviro100 Satin. Ce papier contient 100 % de fibres postconsommation et est fabriqué avec un procédé sans chlore à partir d'énergie biogaz et certifié FSC®.



En choisissant ce papier pour l'impression du magazine, plutôt qu'un produit fait à 100% de fibres vierges, l'AREQ a réalisé plusieurs économies environnementales :



468 arbres
1 terrain de football



1707156 L d'eau
4878 jours de consommation d'eau



68650 kg CO2
émissions de 23 voitures par année



20928 kg de déchets
2 camions de déchets



89 kg NOX
émissions d'un camion pendant 274 jours



410 GJ
consommation d'énergie de 4 ménages par année

FONDÉE EN 1961, L'AREQ (CSQ) – ASSOCIATION DES RETRAITÉES ET RETRAITÉS DE L'ÉDUCATION ET DES AUTRES SERVICES PUBLICS DU QUÉBEC – regroupe plus de 59 000 personnes retraitées issues des secteurs de l'éducation, de la santé, des services de garde, des communications, des loisirs, de la culture et du milieu communautaire. Elle est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Édité à Québec avec la collaboration de la Centrale des syndicats du Québec 320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100, Québec (Québec) G1K 9E7 / Téléphone : 418 525-0611 / 1 800 663-2408 / Courriel : info@areq.lacsq.org / Site Internet : areq.lacsq.org / **Rédacteur en chef** : Samuel Labrecque / **Coordination** : Martine Faguy / **Équipe du magazine** : Yves Bussière, Rémi Gagnon, Denise Lachance, Ginette Lavoie et Renaud Turcotte / **Révision linguistique et correction d'épreuves** : Doris Longpré / **Diffusion** : Martine Faguy / **Design graphique** : Geneviève Normandeau / **Impression** : Imprimerie F. L. Chicoine / **Tirage** : 61 500 exemplaires / **Dépôt légal** : Bibliothèque nationale du Québec / **Poste-publications** : N° de convention 40007982 / **ISSN** : 0822-7292

Les idées et les opinions exprimées dans les chroniques et les textes publiés dans le magazine Quoi de neuf n'engagent que les personnes qui les ont rédigés.



En route vers le dernier conseil national du triennat 2017-2020

LISE LAPOINTE

Présidente



Lise Lapointe
Présidente

C'est déjà la dernière ligne droite avant le Congrès. À travers le sprint final des préparatifs de cet événement, nous tiendrons le dernier conseil national de ce triennat du 23 au 26 mars à Québec. Il s'agit d'une étape importante, car nous travaillerons notamment sur le projet des orientations.

UN TRAVAIL MÛREMENT RÉFLÉCHI ET EN CONCERTATION

À l'automne dernier, le conseil exécutif de l'AREQ avait fait le tour du Québec pour rencontrer les personnes déléguées dans chaque région. Il s'agissait d'une première consultation sur le projet des orientations ainsi que sur les statuts et règlements. Les personnes déléguées ont ainsi pu réfléchir aux modifications et aux suggestions qu'elles souhaiteraient apporter.

Les secteurs et les régions, de même que le conseil d'administration et le conseil national, se sont aussi prononcés sur des modifications à apporter au projet des orientations qui sera présenté, débattu et adopté au Congrès de juin. Il en va de même pour les statuts et règlements.

DES ORIENTATIONS À L'IMAGE DES MEMBRES DE L'AREQ

Définir le projet d'orientations est une étape fondamentale, car l'AREQ aspire à représenter la volonté de ses membres. Ainsi, notre plan d'action pour le prochain triennat découle des orientations et des champs d'intervention qui seront votés au Congrès de juin 2020.

LE POUVOIR D'ACHAT DE NOS MEMBRES AU CŒUR DE NOS ACTIONS DU PRINTEMPS

Nous sommes déterminés à rencontrer les caucuses de chaque parti politique représenté à l'Assemblée nationale du Québec dans le dossier du pouvoir d'achat de nos membres et de la non-indexation. Nos élus doivent comprendre l'impact de cet appauvrissement que subissent nos membres chaque année et agir!

Parallèlement à cette action, nous continuons les travaux à la Tribune des retraités avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Cela faisait des années que nous demandions une table de discussion permanente pour travailler à protéger notre pouvoir d'achat à la retraite, et nous l'avons enfin obtenue.

SOULIGNONS LE DÉVOUEMENT DE NOS BÉNÉVOLES

Pour certaines personnes élues de l'AREQ, il s'agit d'un dernier tour de piste dans leurs postes respectifs. En effet, des dizaines d'élus vont quitter leurs fonctions à la fin du triennat, que ce soit au niveau sectoriel, régional ou national. Ces personnes bénévoles ont su assumer leur rôle avec brio, et le plaisir a toujours été au rendez-vous. Elles demeureront une source d'inspiration pour la relève.

À vous toutes et tous, je dis merci!

ET POUR LA SUITE ?

La relève, voilà le défi qui nous guette tant au niveau national que dans nos secteurs. Il s'agit d'une priorité pour l'AREQ et je ne doute pas que nous aurons la créativité et l'énergie pour le surmonter ensemble.



L'AREQ bouge, s'exprime, revendique.

SAMUEL LABRECQUE
Conseiller en communication

NOUS VOUS RÉSUMONS ICI LES PRINCIPALES SORTIES PUBLIQUES DE
L'ASSOCIATION DEPUIS LA DERNIÈRE PARUTION DU MAGAZINE *QUOI DE NEUF*.

13 DÉCEMBRE 2019

L'AREQ APPUIE LES PERSONNES RETRAITÉES DU GROUPE CAPITALES MÉDIAS QUI RISQUENT DE PERDRE 30 % DE LEUR PRESTATION DE RETRAITE

Après avoir rencontré les représentants de l'Association des retraités du journal *Le Soleil*, l'AREQ a offert son appui aux personnes retraitées du Groupe Capitales Médias (GCM), qui risquent de perdre 30 % de leur rente.

29 NOVEMBRE 2019

ÉLARGISSEMENT DE L'AIDE MÉDICALE À MOURIR : L'AREQ TIENT À ÊTRE ENTENDUE DANS LA CONSULTATION PUBLIQUE

L'AREQ a accueilli avec beaucoup d'ouverture l'annonce d'une vaste consultation publique dans le but d'élargir l'aide médicale à mourir (AMM) aux personnes inaptes.

26 NOVEMBRE 2019

LES « MAISONS DES AÎNÉS » : QUI AURA LA CHANCE DE BÉNÉFICIER DE CE PROJET PORTEUR ?

L'AREQ, en collaboration avec l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs public et parapublic (AQRP), a réagi au projet de transformation des services en matière d'hébergement et de soins de longue durée proposé par le gouvernement du Québec.

19 NOVEMBRE 2019

L'AREQ RÉCLAME LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS D'ARSENIC ET UNE ÉTUDE SUR LA SANTÉ PUBLIQUE À ROUYN-NORANDA

L'AREQ a invité ses membres ainsi que la population à signer une pétition en ligne à l'Assemblée nationale réclamant une réduction des émissions d'arsenic et une étude sur la santé publique de la population de Rouyn-Noranda.

19 NOVEMBRE 2019

19 NOVEMBRE, JOURNÉE INTERNATIONALE DES HOMMES : PARTAGEONS NOS FORCES

L'AREQ est revenu en force en cette édition 2019 de la Journée internationale des hommes pour partager un nouveau thème et deux nouvelles affiches qui mettent cette fois l'accent sur l'échange de connaissances et de compétences entre deux générations.

29 OCTOBRE 2019

RÉDUCTION DES TARIFS DE STATIONNEMENT DES HÔPITAUX ET DES CHSLD : ENFIN DU PROGRÈS DANS LE DOSSIER !

L'AREQ a accueilli favorablement l'intention du gouvernement de réduire les tarifs de stationnement des hôpitaux et des CHSLD.



Deux nouveaux visages dans l'équipe de l'AREQ

DOMINIC PROVOST
Directeur général

C'est avec un immense plaisir que nous soulignons l'arrivée de deux nouvelles personnes dans l'équipe de l'AREQ. Il s'agit de Laurier Caron et de Stéfanie Trudel.

D'une part, Laurier Caron occupe depuis janvier le poste de conseiller à la vie associative et en appui aux dossiers sociaux. À ce titre, il est entre autres responsable du dossier de l'environnement et du développement durable et de la condition des hommes. Il coordonne également les sessions de préparation à la retraite à l'intention des futurs membres de l'AREQ. Il remplace ainsi Tommy Bureau, qui relève de nouveaux défis au réseau des Établissements verts Brundtland (EVB-CSQ) jusqu'en août 2020.

Laurier a cumulé 30 ans d'expérience à la CSQ comme conseiller, puis comme cadre. Il a notamment assumé le rôle de directeur général de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). Nouvellement retraité et membre de l'AREQ, ce père de deux enfants et grand-père de deux petits-enfants (bientôt trois!) a été séduit à l'idée d'occuper temporairement un poste de conseiller à l'Association.



Par ailleurs, comme Geneviève Plante devient la nouvelle « voix de l'AREQ », c'est-à-dire la réceptionniste-téléphoniste de l'Association, c'est désormais Stéfanie Trudel qui occupe le poste de commis à la gestion des membres. Entre autres tâches, Stéfanie traite les demandes d'adhésion à l'AREQ et à ASSUREQ. Elle s'occupe également d'émettre les cartes de membres et d'effectuer les rappels lors du renouvellement de la cotisation. Enfin, elle répond à des demandes d'information quant aux services offerts par l'AREQ.

Stéfanie est forte d'une expérience de sept années à différents postes de soutien administratif et au service à la clientèle, dans les milieux de la santé et des assurances. Mère de deux jeunes enfants, elle est entrée officiellement en fonction à la mi-janvier.

ERRATUM



À la page 9 du *Quoi de neuf* de l'hiver 2020, il est mentionné l'exclusion de l'Association démocratique des retraités (ADR) de la Tribune des retraités avec le Secrétariat du Conseil du trésor. Or, l'ADR s'est plutôt dissociée des pistes de solutions déposées en concertation à la Tribune par les cinq autres associations, dont l'AREQ.





Des membres de l'AREQ participent à la Semaine québécoise de réduction des déchets

En 2016, l'AREQ avait proposé à ses régions et secteurs de tenir une première action nationale en environnement et avait produit une trousse d'animation en appui à la journée Sans mon sac de plastique. L'AREQ a répété l'expérience de l'action nationale en collaboration avec le Front commun pour la gestion écologique des déchets, qui organise chaque année la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD), du 19 au 27 octobre dernier. Elle a donc produit une trousse d'animation et invité ses régions et secteurs à réaliser les activités de leur choix lors de cette semaine visant à réduire la quantité de déchets générés au Québec.

Bien que nous ne possédions pas à ce moment un portrait complet de ce qui s'est fait dans l'ensemble des régions, nous pouvons affirmer qu'il y a eu une très bonne participation des membres de l'AREQ à cette action nationale.

UNE JOURNÉE MODE DE VIE ZÉRO DÉCHET EN MONTÉRÉGIE

L'AREQ de la région de la Montérégie a organisé le 23 octobre une journée sur le mode de vie Zéro déchet. Quelque 135 personnes ont assisté à deux conférences portant sur le mode de vie Zéro déchet. Cindy Trottier a traité de l'impact d'une mauvaise gestion des matières résiduelles faites à la maison et de l'intégration du Zéro déchet comme mode de vie. Éric Ménard, dit Éric L'enverdeur, a entretenu les membres sur le gaspillage alimentaire ici et ailleurs et sur les façons de réduire ce gaspillage, notamment à partir de notre frigo.

— RICHARD GOUIN

DES CAPSULES SUR LE RÉSEAU INTERNET ET UN ATELIER ZÉRO DÉCHET AU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Chaque jour des capsules informatives ont été transmises aux membres de l'AREQ de la région via le réseau Internet. Elles ont porté sur l'économie solidaire, le textile, le gaspillage alimentaire, les sacs de plastique, le Zéro déchet, l'alter consommation et les technologies de l'information et des communications. Le 24 octobre, un atelier Zéro déchet a été tenu sous la gouverne d'une valoriste d'Eurêko.

— LOUISE DENIS

DES JOURNÉES DE FORMATION ET DE RÉFLEXION À GATINEAU

Le 24 octobre, les membres de la région étaient invités à la conférence de Cindy Trottier sur le thème S'initier au Zéro déchet en région et à celle d'Hélène Huard, du groupe Tricentris, sur le thème Comment devenir des vrais pros du bac de recyclage. Une autre journée de formation et d'échange aura lieu le 23 avril en lien avec le Jour de la terre (22 avril).

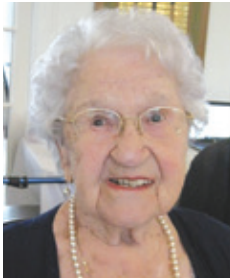
— ROBERT LECLERC



Jacqueline Pouliot, doyenne de l'AREQ Beauport-Côte-de-Beaupré

LOUISE VOYER

Québec-Chaudière-Appalaches (03) Beauport-Côte-de-Beaupré (M)



Le 14 octobre dernier, Jacqueline Pouliot a fêté son 101^e anniversaire, fête qu'elle a elle-même organisée, tout comme celle de son 100^e anniversaire d'ailleurs. Elle a enseigné 42 ans, principalement à

l'école Saint-Édouard à Beauport. Puis est venue la retraite, pendant laquelle elle a continué à exercer de nombreuses activités : faire plusieurs voyages, participer à des loisirs organisés, recevoir des amis, cuisiner pour donner des cadeaux.

Jacqueline Pouliot est une personne plaisante à côtoyer. Sa jovialité, sa fidélité en amitié, sa reconnaissance, sa coquetterie sont à souligner, sans oublier sa grande résilience. La maladie ne l'a pas épargnée, mais son amour de la vie et sa grande volonté lui ont permis de se remettre. Actuellement, elle ne voit plus très bien et elle utilise donc des livres parlés.

Cette centenaire se fait un plaisir de participer chaque année à la fête des aînés et elle désire rester encore longtemps parmi nous, jusqu'à 110 ans, dit-elle! Nous nous le souhaitons de tout cœur.

Yolande Gravel, de l'AREQ des Draveurs en Outaouais, reçoit le Prix Hommage Aînés 2019

LISE BRUNET

Outaouais (07) Des Draveurs (G)

Depuis 34 ans, Yolande Gravel a laissé une empreinte profonde sur les milieux bénévoles de sa communauté. Après le décès de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer, en 1985, elle a fondé la Société Alzheimer Outaouais avec un budget de 125 \$. De nombreuses personnes ont ainsi sollicité son aide pour de l'information, des services et des conseils.

En 1991, elle a obtenu une première subvention qui lui a permis d'offrir des services plus structurés, telle une journée de répit pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs proches. Par la suite, elle a graduellement amassé des fonds pour créer la Maison Fleur-Ange, du prénom de sa mère.

Mme Gravel est une pionnière et une travailleuse acharnée qui a su rallier à sa cause de nombreuses personnes. Elle a lutté pour sensibiliser les gens

à cette maladie. Ses efforts ont été couronnés de nombreuses distinctions à l'échelle locale et nationale, mais sa plus grande fierté demeure toutes les personnes qu'elle a aidées au fil des ans. Selon elle, « le cœur ne fait pas d'Alzheimer ».



De gauche à droite : la ministre Marguerite Blais, la lauréate, Yolande Gravel et le président de la Table de concertation des personnes aînées de l'Outaouais, Robert Leduc





Message aux membres

En vertu de l'article 14.04 des statuts et règlements, le président ou la présidente de votre région vous convoque à l'Assemblée générale régionale, qui se tiendra aux dates et endroits indiqués ci-dessous.

01 BAS-SAINT-LAURENT- GASPÉSIE-LES ÎLES- CÔTE-NORD

6 MAI 2020

Salle Communautaire
55, rue du Carrefour-Sportif
Amqui (Québec) G5J 3E6
418 629-4242 poste 1201
Inscription : 8 h 30
Rencontre : 9 h

02 SAGUENAY- LAC-SAINT-JEAN

7 MAI 2020

Vieux Théâtre de la Baie
300, boulevard de la Grande Baie N.
La Baie (Québec) G7B 3K3
418 544-3166
Inscription : 9 h 15
Rencontre : 10 h

03 QUÉBEC- CHAUDIÈRE-APPALACHES

5 MAI 2020

Hôtel Québec
3115, avenue des Hôtels
Québec (Québec) G1W 3Z6
418 658-5120
Inscription : 8 h 45
Rencontre : 9 h 30

04 CŒUR ET CENTRE-DU-QUÉBEC

6 MAI 2020

Salle Canton de Warwick
351, rue Saint-Louis
Warwick (Québec) J0A 1M0
819 358-4342
Inscription : 8 h 45
Rencontre : 9 h 15

05 ESTRIE

4 MAI 2020

Salle de réception du Complexe
Steve-Elkas
4230, rue Bertrand-Fabi
Sherbrooke (Québec) J1N 1X6
819 565-1155
Inscription : 8 h 30
Rencontre : 9 h

06 ÎLE DE MONTRÉAL

5 MAI 2020

Château Classique
6010, boul. des Grandes-Prairies
Saint-Léonard (Montréal) H1P 1A5
514 327-7023
Inscription : 9 h
Rencontre : 9 h 30

07 OUTAOUAIS

5 MAI 2020

Hôtel Double Tree by Hilton
1170, chemin Aylmer
Gatineau (Québec) J9H 7L3
819 778-0000
Inscription : 9 h 30
Rencontre : 10 h

08 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

30 AVRIL 2020

Hôtel des Eskers
201, avenue Authier
Amos (Québec) J9T 1W1
819 732-5386
Inscription : 9 h 30
Rencontre : 10 h

09 MONTÉRÉGIE

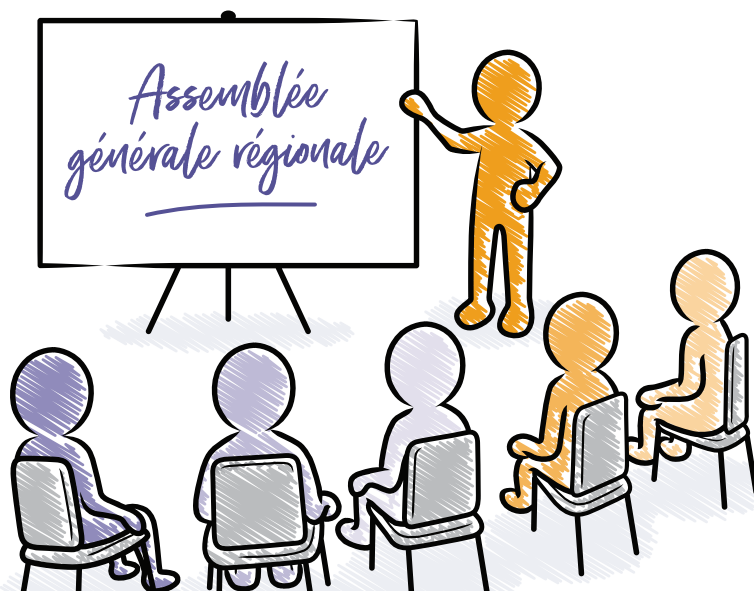
5 MAI 2020

Hôtel de la Rive
165, chemin Sainte-Anne
Sorel-Tracy (Québec) J3P 6J7
1 800 369-0059 / 450 742-5691
Inscription : 9 h
Rencontre : 9 h 30

10 LAVAL-LAURENTIDES- LANAUDIÈRE

30 AVRIL 2020

Hôtel Days Inn
1136, boul. Curé-Labelle
Blainville (Québec) J7C 3J4
450 430-8950
Inscription : 8 h 30
Rencontre : 9 h





En route vers le 47^e Congrès de l'AREQ!

DOMINIC PROVOST

Directeur général

Les membres du conseil exécutif de l'AREQ ont pris leur bâton de pèlerin, l'automne dernier, dans le cadre de la tournée des régions, en prévision du 47^e Congrès de l'Association. À cette occasion, nos élus nationaux ont rencontré plus de 600 délégués et membres de conseils sectoriels.

Plus qu'un passage obligé, la tournée des régions est une expérience humaine des plus enrichissantes. C'est une occasion de discuter avec les membres des enjeux qui les préoccupent. Ceux-ci en profitent pour faire connaître leurs priorités et leurs attentes envers leur association. Du même coup, ils reçoivent de l'information sur le déroulement du Congrès, de manière à s'y préparer adéquatement.

UN POINT DE VUE QUI COMPTE

Durant la tournée de l'automne, les personnes déléguées ont pu se prononcer sur la première mouture du projet des orientations 2020-2023, qui a d'ailleurs reçu un bel accueil. Les suggestions émises ont été acheminées au groupe de travail sur le contenu du Congrès (GTCC). Les secteurs et les régions avaient aussi la possibilité de transmettre leurs propositions de modifications en vue d'être présentées et débattues au conseil national du printemps 2020.



UN RENDEZ-VOUS À SUIVRE

La tournée a véritablement donné le coup d'envoi aux préparatifs en vue du 47^e Congrès de l'AREQ, qui se tiendra à Lévis, du 1^{er} au 4 juin.

D'ici là, nous vous invitons à vous tenir informés par l'entremise de nos différents outils de communication, notamment l'infolettre, la page Facebook et le magazine. Vous pouvez également visiter le areq.lacsq.org/publication/congres-2020.





AFFAIRES FINANCIÈRES

Crédits d'impôt au provincial

MARTINE FAUCHER

Conseillère à la planification et à l'analyse financière

La période de production des déclarations de revenus est arrivée et, comme les années passées, *Quoi de neuf* présente sommairement les crédits d'impôt remboursables ou non remboursables que vous pouvez demander si vous remplissez les conditions d'admissibilité, en incluant les principaux changements de 2019. Pour le détail des critères d'admissibilité, veuillez vous référer aux documents officiels de Revenu Québec.

CRÉDITS D'IMPÔT REMBOURSABLES*

Solidarité (guide p. 22, annexe D)

Le crédit d'impôt pour solidarité est un crédit d'impôt remboursable qui vise à venir en aide aux ménages à faible ou à moyen revenu.

Il est calculé selon votre situation au 31 décembre de l'année précédente. Ainsi, pour la période de versement de **juillet 2020 à juin 2021**, le crédit d'impôt pour solidarité est calculé selon votre situation au **31 décembre 2019**.

Pour recevoir ce crédit d'impôt, vous devez remplir toutes les conditions qui s'y rattachent et en faire la demande (annexe D) lors de la production de votre déclaration de revenus. Si vous avez omis de le faire pour une année précédente et que vous étiez admissible, notez que vous avez 4 ans pour réclamer ce crédit.

Maintien à domicile des aînés (ligne 458, annexe J)

Si vous avez 70 ans ou plus, le régime fiscal vous accorde une aide financière, sous la forme d'un crédit d'impôt remboursable, pour des dépenses liées à des services de maintien à domicile.

- Le crédit d'impôt est égal à 35 % de vos dépenses admissibles et peut être réduit en fonction de votre revenu familial.
- Si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2019 et qu'il est admissible, un seul d'entre vous peut faire la demande pour le couple.
- Les dépenses admissibles sont en fonction de votre situation et de votre type d'habitation.

*Attention : vous ne pouvez réclamer les dépenses liées à des services qui vous ont été rendus par une personne (ou son conjoint) qui demande à votre égard le crédit d'impôt pour aidant naturel.

Un crédit d'impôt remboursable est un montant qui peut vous être accordé même si vous n'avez pas d'impôt à payer.

Frais médicaux (ligne 462, point 1)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- votre revenu de travail est égal ou supérieur au montant minimal établi pour cette année;
- vous avez demandé, dans votre déclaration de revenus, un montant pour frais médicaux ou la déduction pour produits et services de soutien à une personne handicapée.

Aidant naturel (ligne 462, point 2 et annexe H)

Le crédit d'impôt pour aidant naturel s'adresse à quatre types d'aidants naturels.

Les aidants naturels qui :

- prennent soin de leur conjoint âgé qui est incapable de vivre seul (1);
- hébergent un proche admissible;
- cohabitent avec un proche admissible qui est dans l'incapacité de vivre seul;
- soutiennent un proche admissible et qui aident de façon régulière et constante ce proche qui a besoin d'assistance pour réaliser une activité courante de la vie quotidienne.

Pour avoir droit au crédit d'impôt, vous devez, entre autres, respecter les **deux** conditions suivantes :

- aucune personne, sauf votre conjoint, n'inscrit à votre égard dans sa déclaration :
 - un montant pour enfant mineur aux études postsecondaires, un montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires ou un montant pour personnes à charge;
 - un montant pour soins médicaux non dispensés dans votre région;
 - un montant pour frais médicaux.

(1) Attention : votre lieu d'habitation, ou celui du proche admissible, ne doit pas être situé dans une résidence privée pour aînés ou dans une installation du réseau public.

Relève bénévole (ligne 462, point 20)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable si vous remplissez les conditions suivantes :

- vous avez fourni comme bénévole des services de relève à l'aidant naturel d'une personne atteinte d'une incapacité significative pour un minimum de 200 heures;
- vous avez reçu de l'aidant naturel un relevé 23 (RL-23 case C) reconnaissant vos services rendus;
- vous n'êtes pas le conjoint de la personne qui reçoit des soins;
- vous n'êtes pas non plus le père, la mère, l'enfant, le frère ou la sœur de la personne qui reçoit des soins ni leur conjoint.

Répit à un aidant naturel

(ligne 462, point 21 et annexe O)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt remboursable pouvant atteindre 1560 \$ si vous avez payé pour obtenir des services spécialisés (1) de relève pour les soins, la garde et la surveillance d'une personne atteinte d'une incapacité significative.

(1) La personne qui vous fournit ces services doit détenir un diplôme reconnu.

Frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie (ligne 462, point 24 et annexe B)

Vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt remboursable pour 2019, si :

- vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2019;
- vous ou votre conjoint avez engagé des frais :
 - soit pour acheter, louer ou faire installer des biens admissibles en vue de maintenir votre autonomie dans votre lieu de résidence (les premiers 250 \$ ne sont pas admissibles),
 - voir le guide pour la liste des biens admissibles;
 - soit pour payer un séjour dans une unité transitoire de récupération fonctionnelle.





Le crédit est égal à 20 % des frais admissibles. Ces derniers ne doivent pas avoir servi à demander un autre crédit d'impôt (ex. : médicaments ou maintien à domicile).

Activités des aînés (ligne 462, point 28)

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour activités des aînés si :

- vous aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2019;
- votre revenu (ligne 275 de votre déclaration) ne dépasse pas 42 215 \$;
- vous ou votre conjoint avez payé en 2019 des frais pour votre inscription à un programme d'activités physiques ou d'activités artistiques, culturelles ou récréatives d'une durée d'au moins huit semaines consécutives (hebdomadaire) ou cinq jours consécutifs.

Ce crédit d'impôt est égal à 20 % du montant des frais d'inscription ou d'adhésion donnant droit au crédit. Le crédit d'impôt maximal est de 40 \$.

Soutien aux aînés

(ligne 462, point 35 et formulaire TP-1029.SA)

Vous pourriez avoir droit au crédit d'impôt pour soutien aux aînés si vous ou votre conjoint :

- aviez 70 ans ou plus au 31 décembre 2019;
- votre revenu familial (ligne 275 de votre déclaration) ne dépassait pas 26 945 \$ ou 45 345 \$ si vous aviez un conjoint admissible.

Le montant du crédit d'impôt peut atteindre 203 \$ si vous n'aviez pas de conjoint, ou 406 \$ si vous aviez un conjoint au 31 décembre 2019.

Revenu Québec calculera pour vous le montant du crédit d'impôt auquel vous pourriez avoir droit même si vous ne le demandez pas lors de la production de votre déclaration de revenus.

CRÉDITS D'IMPÔT NON REMBOURSABLES**

Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite (ligne 361, annexe B)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- vous ou votre conjoint au 31 décembre êtes nés avant le 1^{er} janvier 1955;
- vous avez occupé ordinairement et tenu une habitation dans laquelle vous viviez seul pendant toute l'année visée par la demande (ou uniquement avec une ou des personnes mineures, ou avec votre ou vos enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants majeurs poursuivant des études à temps plein);
- vous ou votre conjoint au 31 décembre avez reçu un revenu de retraite admissible (ou votre conjoint vous a transféré une partie de son revenu de retraite admissible).



**LA COTISATION
À L'AREQ
N'EST PAS
DÉDUCTIBLE.**

**Un crédit d'impôt non remboursable, aussi appelé « crédit réduisant l'impôt à payer », est un montant qui réduit ou annule l'impôt que vous avez à payer.

Frais médicaux (ligne 381)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé des frais médicaux qui dépassent 3 % de votre revenu net (ligne 275 de votre déclaration). Si vous aviez un conjoint au 31 décembre, vous devez additionner à votre revenu net celui de votre conjoint.

Les frais médicaux doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs pour vous-même, votre conjoint ou une personne qui était à votre charge.



N'oubliez pas d'inclure la prime payée pour l'assurance maladie d'ASSUREQ (en lien avec les Frais médicaux).

Attention : votre prime sera déjà inscrite si vous avez reçu un T4A et que vous utilisez l'option « préremplir ma déclaration ».

Période de 12 mois consécutifs

Pour être admissibles au montant pour frais médicaux, les frais doivent avoir été payés au cours d'une période de 12 mois consécutifs que vous avez choisie et qui se termine dans l'année visée par la demande.

Si la période que vous choisissez est différente de l'année civile, vous devez le mentionner dans votre déclaration. D'une année à l'autre, vous pouvez choisir la période la plus avantageuse pour vous, pourvu qu'elle ne chevauche pas une période choisie précédemment.

Cotisation payée au régime d'assurance médicaments

Vous pouvez l'inclure dans le calcul de vos frais médicaux si la période que vous avez choisie comprend le 31 décembre de l'année pour laquelle la cotisation était payable.

Par exemple, incluez la cotisation 2018 (annexe K) si le 31 décembre 2018 est compris dans la période de 12 mois consécutifs utilisée pour calculer le montant des frais médicaux. Si votre période comprend plutôt le 31 décembre 2017, incluez la cotisation payée en 2017 si elle n'a pas encore été réclamée.

Frais pour soins médicaux non offerts dans votre région (ligne 378)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous avez payé au cours d'une année des frais de déplacement ou de déménagement afin d'obtenir des soins médicaux qui ne sont pas offerts dans votre région (plus de 200 km).

Vous devez avoir payé ces frais pour vous-même, votre conjoint ou toute personne qui était à votre charge.

Crédit d'impôt pour prolongation de carrière (ligne 391)

(anciennement : travailleur d'expérience)

Vous pouvez demander un crédit d'impôt non remboursable si vous aviez 60 ans ou plus au 31 décembre 2019 et que vous déclarez des revenus d'emploi ou d'entreprise pour l'année visée.

Si vous aviez 65 ans ou plus : le montant maximal du revenu de travail admissible sur lequel le crédit d'impôt est calculé est de 11 000 \$ et le crédit maximum de 1 650 \$.

Si vous aviez de 60 à 64 ans : le montant maximal du revenu de travail admissible est de 10 000 \$ et le crédit peut atteindre 1 500 \$.

La description sommaire des crédits d'impôt remboursables et non remboursables est tirée du Guide de la déclaration de revenus 2019 (TP-1) de Revenu Québec.

Vous les trouverez également sur Internet à la section des crédits d'impôt au <https://www.revenuquebec.ca/fr/citoyens/credits-dimpot/>.

CRÉDITS D'IMPÔT FÉDÉRAL

Quelques crédits d'impôt sont également disponibles dans votre déclaration de revenus fédérale.

Le guide de déclaration fédérale n'étant pas disponible au moment d'écrire ces lignes, nous vous invitons à le consulter sur le site de l'Agence du revenu du Canada :

<https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/formulaires-publications>.

Une réflexion sur la présence de plus en plus envahissante de l'anglais dans notre télévision francophone

LISE ROBITAILLE

Abitibi-Témiscamingue (08) Rouyn-Noranda (B)

Je pense que plusieurs d'entre nous ont constaté avec tristesse cet envahissement de l'anglais qui se fait insidieusement et de plus en plus rapidement dans notre télévision francophone. Même l'Office québécois de la langue française l'a confirmé dans une récente étude.

D'entrée de jeu, précisons que de parler une autre langue est une richesse et qu'il faut faire la différence entre la télévision que l'on regarde sur une chaîne francophone et un spectacle qu'on a décidé d'aller voir en anglais ou si nous choisissons d'écouter une chaîne anglophone.

Or, dans le cas des chaînes dites francophones, il serait normal que le contenu y soit en français, y compris les chansons, les publicités et les titres d'émissions.

À titre d'illustration de cette dérive, voici quelques exemples :

- À l'émission *2 filles le matin* en décembre 2018, l'animatrice Marie-Claude Barrette a demandé à Judy Richard de chanter et, après une brève hésitation, elle a précisé « en français ». Ce que Judy Richard a fait, alors que d'habitude, elle s'exécutait spontanément en anglais. Ce fait illustre que les personnes qui animent une émission ont un rôle important à jouer.
- L'émission *En Direct de l'Univers, spécial Jour de l'An* de cette année a été le summum, avec une large majorité de chansons en anglais.

C'est désolant! Avec un tel déni de notre culture et de nos racines, comment pouvons-nous espérer une intégration réussie de l'immigration au Québec?

Pensons aussi aux émissions francophones dont les titres ont été anglicisés et qui se multiplient. Sans parler de ces parties de reportages ou d'interviews uniquement en anglais, sans traduction.

Ouvrons nos yeux! Par facilité, ne serions-nous pas en train de céder la place à ce courant culturel dominant qu'est l'anglais?

NOS CHAÎNES DE TÉLÉVISION NE SONT-ELLES PAS UNE FENÊTRE IMPORTANTE DE LA FRANCOPHONIE ? C'EST LE VISAGE MÊME DU QUÉBEC QUI EST EN JEU.

Cette présence de plus en plus envahissante de l'anglais dans notre télévision me fait penser à l'histoire de la grenouille qui se fait tuer sans trop s'en rendre compte (selon la légende populaire). Au début, elle est déposée dans l'eau fraîche que l'on réchauffe graduellement, jusqu'au moment où l'eau devient bouillante et qu'elle meurt sans trop réagir!

Alors nous, enseignantes et enseignants retraités(es) qui avons enseigné en français et qui avons eu un rôle important à jouer dans la connaissance et la transmission de la langue française, nous devrions être des gardiens de la langue française!



État des travaux sur la retraite et l'indexation

JOHANNE FREIRE

Conseillère à la sécurité sociale

Dans moins de trois mois, les quelque 600 personnes déléguées au 47^e Congrès de l'AREQ se prononceront sur les grandes orientations qui guideront l'Association dans l'élaboration du plan d'action national pour les trois prochaines années, notamment au regard de l'amélioration de la sécurité financière des membres et des personnes âgées.

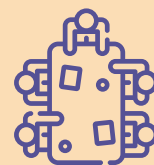
En attendant, nous vous présentons en cinq points l'état des travaux le plus récent dans le dossier retraite et indexation.

ÉVALUATION ACTUARIELLE DU RREGOP AU 31 DÉCEMBRE 2017



L'évaluation actuarielle du RREGOP au 31 décembre 2017, publiée en décembre dernier, a révélé que le taux de capitalisation a atteint 110,2 %, ce qui représente un très bon résultat. Il était de 103,7 % en 2016. Rappelons que la Loi actuelle prévoit le versement d'une indexation de la rente pour les années cotisées entre 1982 et 1999 lorsque le taux de cotisation atteint un taux de capitalisation au-delà de 120 %. L'AREQ souhaite un abaissement de ce seuil requis.

NÉGOCIATION DES CONVENTIONS COLLECTIVES DES SECTEURS PUBLIC ET PARAPUBLIC



Lors des échanges concernant la négociation, une décision du Conseil général des négociations (CGN) prise en octobre prévoit qu'un comité de travail CSQ sera mis sur pied dans le but d'analyser les effets d'une indexation plus avantageuse pour les retraités et d'étudier différentes pistes de solution. L'AREQ participe à ce comité.

TRIBUNE DES RETRAITÉS



La Tribune des retraités, à laquelle siègent des associations de retraités (dont l'AREQ) et des représentants du Conseil du trésor depuis 2017, poursuit ses travaux sur les enjeux liés aux régimes de retraite de l'État, sous la forme d'une table de travail devenue dorénavant permanente. Un nombre 3 à 4 rencontres par année sont prévues.

BILAN ET SUITE DE L'OPÉRATION « MAINTENANT », L'INDEXATION !



L'opération qui consistait à rencontrer les 125 députés présents à l'Assemblée nationale pour demander leur appui aux démarches de l'AREQ quant à la lutte contre la perte du pouvoir d'achat des retraités de l'État fut un franc succès. Près des trois quarts des députés ont été rencontrés, dont le député de Groulx et ministre des Finances, Eric Girard.

PLAN D'ACTION DU COMITÉ NATIONAL DE LA RETRAITE

Le comité national de la retraite a élaboré et présenté un plan d'action pour la dernière année du triennat. Ce plan d'action consiste notamment à poursuivre les démarches politiques auprès du gouvernement. En parallèle, l'AREQ continue ses travaux avec un actuaire-conseil en vue de trouver des solutions à l'amélioration de la santé financière des retraités.





DOSSIER

Prévenez la fraude financière

ANNE-BIANCA MORISSETTE, ACS

Analyste
Direction de l'éducation financière

Vous croyez que les fraudeurs ne s'en prennent qu'aux gens fortunés ? Détrompez-vous ! Peu importe votre revenu, votre âge, votre sexe ou votre niveau de scolarité, vous pouvez être victime d'une fraude financière.

Les fraudeurs ont désormais accès à une panoplie de moyens technologiques pour cibler leurs victimes. Ils peuvent en effet multiplier les occasions de piéger leurs victimes par Internet, les réseaux sociaux et les courriels.

LES FRAUDES CLASSIQUES

La fraude à la Ponzi consiste à solliciter des investisseurs sur promesse de rendements intéressants. Les sommes obtenues servent à payer des rendements fictifs à d'autres investisseurs ou à rembourser ceux qui souhaitent récupérer leur argent. Grâce à cette tactique, les fraudeurs donnent l'impression aux victimes que leur investissement est profitable et qu'elles peuvent facilement récupérer leur argent. Elles continuent donc d'investir en toute confiance, jusqu'à ce que les fraudeurs cessent de payer et disparaissent.

Parmi les autres stratagèmes, notons l'hameçonnage, qui consiste à faire parvenir des courriels ou des messages textes paraissant provenir d'entreprises, d'institutions financières ou d'organismes gouvernementaux légitimes. Ces messages ont pour but de tromper leurs destinataires afin d'obtenir leurs renseignements personnels et financiers permettant par la suite de les frauder.

Les ventes pyramidales d'investissement sont un autre stratagème illégal fréquemment utilisé. Les promoteurs vous assurent des rendements exceptionnels et rapides si vous investissez votre argent, et bien davantage si vous recrutez de nouveaux investisseurs.



LES DERNIÈRES TENDANCES

Les fraudeurs se servent de plus en plus des tendances financières pour attirer leurs victimes. Ils proposent par exemple des investissements alléchants dans des produits en vogue, notamment dans des devises, des options binaires ou des cryptomonnaies, et offrent des modes de paiement simples (carte de crédit, PayPal, etc.). Prenez garde, car, en général, votre argent ne sera pas véritablement investi. Il ira dans les poches des fraudeurs et vous n'aurez que très peu de chances de le retrouver.

RECONNAÎTRE LES SIGNAUX D'UNE POSSIBLE FRAUDE

- On vous promet un placement garanti sans risque offrant des rendements élevés, par exemple 5 % ou 6 %. Quand ça semble trop beau pour être vrai, c'est généralement le cas.
- On vous met de la pression pour investir rapidement. On vous présente des histoires à succès d'investisseurs qui ont fait fortune du jour au lendemain.
- On vous demande de payer avec des cryptomonnaies à partir d'un portefeuille que vous aurez préalablement ouvert avec une application reconnue. Soyez sur vos gardes, car les cryptomonnaies attirent beaucoup les fraudeurs et les blanchisseurs d'argent.
- On vous indique que le placement a été approuvé par l'Autorité des marchés financiers ou un autre organisme de réglementation. Sachez que l'Autorité ne se prononce jamais sur la qualité des titres offerts aux investisseurs.
- On mentionne que le produit proposé n'est pas réglementé ou qu'il n'est pas nécessaire d'être inscrit auprès de l'Autorité pour en faire la vente. Redoublez de prudence si une personne insiste à ce sujet, car c'est probablement faux.

Ils excellent dans l'art de la persuasion et savent faire ressortir leurs fausses qualifications et réalisations.

SE PROTÉGER DE LA FRAUDE FINANCIÈRE

Les fraudeurs gagnent d'abord la confiance de leurs victimes. Ils se présentent bien, semblent informés et compétents, comme de véritables professionnels. Ils excellent dans l'art de la persuasion et savent faire ressortir leurs fausses qualifications et réalisations.

Vérifiez toujours si les entreprises et les individus qui vous offrent des produits et services financiers sont dûment inscrits auprès de l'Autorité des marchés financiers. Vous pouvez contacter un agent du Centre d'information de l'Autorité, au 1 877 525-0337, ou consulter le registre des entreprises et des individus autorisés à exercer, qui se trouve sur son site Web. L'inscription n'est pas une garantie absolue contre la fraude, mais elle confirme que l'entreprise ou l'individu est autorisé à exercer dans une ou des disciplines encadrées par l'Autorité.

COMMENT RÉAGIR À UNE FRAUDE FINANCIÈRE ?

Vous croyez être victime d'une fraude ? Contactez rapidement l'Autorité pour expliquer la situation. Vous pourrez ainsi contribuer à interrompre la fraude, si c'est bien le cas, protéger d'autres investisseurs et préserver les sommes que vous pourriez avoir mises à risque.

Vous êtes victime ou témoin d'une situation qui vous semble douteuse ? Par exemple, une personne invite des gens de votre entourage à investir et promet des rendements faramineux ? Avisez l'Autorité !





VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS ONT ÉTÉ VOLÉS ?

On a soutiré une information importante et personnelle vous concernant, par exemple un mot de passe, votre date de naissance, votre numéro de carte de crédit, le montant de votre salaire ou même votre numéro d'assurance sociale (NAS)? Malheureusement, des personnes mal intentionnées pourraient se servir de vos renseignements pour commettre une fraude.

Voici quelques conseils pour limiter les ennuis.

- Consultez votre dossier de crédit auprès des principaux bureaux de crédit (Equifax et TransUnion) de façon régulière pour voir s'il contient des erreurs. Vous pourriez aussi placer un message d'alerte à la fraude auprès de ces mêmes bureaux de crédit (des frais peuvent être exigés). Ce message indique aux prêteurs qui consultent votre dossier qu'ils doivent porter une attention particulière aux demandes de crédit vous concernant et qu'ils doivent confirmer votre identité avant d'accepter toute demande.
- Si vous pouvez vous inscrire gratuitement à un service de surveillance de crédit, faites-le. Ce service surveille votre dossier pour déceler des informations inhabituelles et vous recevez une alerte en cas de transaction inhabituelle. Soyez tout de même vigilant. Malgré tous ses avantages, l'inscription à un service de surveillance de votre dossier de crédit n'est pas une garantie absolue contre la fraude.
- Surveillez régulièrement vos relevés de comptes bancaires et de cartes de crédit ainsi que toute nouvelle facture reçue par la poste.
- Signalez immédiatement toute activité suspecte à votre institution financière.
- En cas de besoin, contactez votre service de police.

MÉFIEZ-VOUS DES SITUATIONS SUIVANTES :

- Ne vous fiez pas à votre afficheur! Certains fraudeurs peuvent modifier le numéro et le nom apparaissant sur votre afficheur pour vous faire croire que l'appel provient de votre institution financière ou d'un organisme public.
- Vous recevez un courriel ou un texto semblant provenir d'un organisme public ou d'une société avec laquelle vous faites affaire. On vous demande de mettre à jour immédiatement vos renseignements personnels ou de cliquer sur un lien fourni dans le courriel. Attention! Il pourrait s'agir d'une tentative d'hameçonnage.
- On vous offre de protéger votre ordinateur en y accédant à distance afin d'installer les mises à jour, antivirus et autres systèmes requis. Ne permettez jamais à des inconnus d'accéder à votre ordinateur à distance.
- Vous recevez un relevé de compte de carte de crédit par la poste qui indique des dépenses que vous n'avez pas faites. Appelez votre émetteur de carte de crédit à l'aide du vrai numéro de téléphone. N'utilisez pas le numéro figurant sur le relevé. Certains fraudeurs inventent de faux relevés en indiquant un numéro de téléphone qui leur appartient. Si vous les contactez, ils vous demandent des renseignements personnels soi-disant pour vérifier votre identité.
- On vous offre un service pour modifier votre numéro d'assurance sociale (NAS) moyennant certains frais. Refusez! Sachez que Service Canada n'attribue pas un nouveau NAS à la suite de la fuite de renseignements personnels. Aussi, ne conservez pas votre NAS sur vous : cachez le numéro dans un endroit sûr.



Malheureusement, des personnes mal intentionnées pourraient se servir de vos renseignements pour commettre une fraude.



Ne conservez pas votre NAS sur vous : cachez le numéro dans un endroit sûr.

DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Au Centre d'information, plusieurs agents peuvent répondre à vos questions sur la nature des produits d'investissement et d'assurance offerts sur le marché et vous donner l'heure juste sur vos droits et vos responsabilités.

DE L'AIDE EN CAS DE PROBLÈME

Si vous éprouvez un problème avec un représentant ou une entreprise qui vous a offert des produits ou des services financiers, vous pouvez vous adresser à l'Autorité des marchés financiers. L'Autorité vous assistera auprès de l'entreprise dans le traitement de votre plainte. Elle verra à l'analyser et, si elle le juge approprié, elle pourra proposer des services de règlement des différends afin de trouver une solution satisfaisante pour les parties. Ces services sont gratuits et s'effectuent avec la collaboration volontaire de l'entreprise qui fait l'objet de la plainte.

PROGRAMME DE DÉNONCIATION

L'Autorité a mis en place un guichet sécurisé par lequel les dénonciateurs peuvent transmettre des informations. Les dénonciations sont traitées avec rigueur et de manière confidentielle par une équipe spécialisée.

N'hésitez pas à dénoncer à l'Autorité des marchés financiers toute tentative de fraude. Cela pourrait éviter à d'autres personnes de se faire frauder.

LE FONDS D'INDEMNISATION DES SERVICES FINANCIERS

Le Fonds d'indemnisation des services financiers de l'Autorité peut également, selon les conditions d'admissibilité, indemniser les victimes de fraude, de manœuvres dolosives ou de détournement de fonds, jusqu'à un maximum de 200 000 \$.

Pour plus d'information :
lautorite.qc.ca • 1 877 525-0337





Vivre en résidence privée pour aînés :

DES GUIDES POUR CONNAÎTRE SES DROITS ET OBLIGATIONS

GINETTE PLAMONDON

Un nombre important de Québécoises et de Québécois choisissent de vivre dans une résidence privée pour personnes aînées. En septembre 2019, le Québec comptait 1768 résidences privées pour aînés qui offraient 133 005 unités d'habitation, et plus du quart des personnes de 85 ans habitaient dans ce type de résidence.¹

Les locataires et futurs locataires de ces résidences sont à la recherche d'informations sur leurs droits et leurs responsabilités. Pour répondre à ce besoin, le gouvernement du Québec a publié deux guides à leur intention. Un premier s'adresse aux futurs locataires alors que le second est destiné aux personnes qui habitent dans une résidence privée pour aînés.

FUTURS LOCATAIRES : CE QU'IL FAUT SAVOIR AVANT DE SIGNER UN BAIL

Le premier guide s'intitule *Signer un bail dans une résidence privée pour aînés – Un guide simple et pratique pour informer les futurs locataires de leurs droits et de leurs obligations*.² Cet outil recense les principales informations à connaître avant de fixer son choix sur une résidence privée.

Le guide comporte de nombreuses indications sur le bail qui lie le locataire au propriétaire de la résidence privée. On y apprend, notamment, que le bail compte trois documents essentiels : le formulaire du bail du logement ; l'annexe 6 au bail, qui précise les différents services offerts et leur coût ; et le règlement de l'immeuble, qui décrit les règles à respecter.

De plus, le guide met en lumière divers types de clauses illégales qui ne peuvent être intégrées à un bail. Ainsi, par exemple, une résidence privée pour aînés ne peut :

- Exiger un dépôt qui dépasse le coût du loyer total pour le premier mois du bail ;
- Limiter les heures d'entrée et de sortie ou imposer un couvre-feu ;
- Se réserver le droit d'entrée dans votre logement en tout temps ;
- Demander des frais pour préparer le logement en vue de votre arrivée.

LES DROITS ET OBLIGATIONS DES LOCATAIRES

Le second guide publié par le gouvernement a pour titre *Être locataire dans une résidence privée pour aînés – Un guide simple pour informer les locataires de leurs droits et de leurs obligations*.³ Il traite des motifs qui permettent de rompre le bail avant son échéance. Quatre situations sont autorisées :

- Déménagement dans un autre établissement comme un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou dans une autre résidence pour des raisons de santé ;
- Déménagement en raison d'un handicap ;
- Déménagement dans un logement à loyer modique ;
- En cas de violence conjugale ou sexuelle.

¹ Rapport sur les résidences privées pour aînés (2019). Publication JLR Solutions financières. www.jlr.ca.

² Secrétariat aux aînés (2019). *Signer un bail dans une résidence privée pour aînés – Un guide simple et pratique pour informer les futurs locataires de leurs droits et de leurs obligations* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-830-24F.pdf>.

³ Secrétariat aux aînés (2019). *Être locataire dans une résidence privée pour aînés Un guide simple pour informer les locataires de leurs droits et de leurs obligations*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-830-25F.pdf>.



Si l'une de ces situations se produit, un délai de deux mois s'applique. Il est aussi possible de résilier le bail plus rapidement si le locataire a quitté le logement et que le propriétaire réussit à le relouer avant la fin de la période de deux mois.

LES RÈGLES EN CAS DE DÉCÈS

Lorsque survient le décès d'une personne habitant dans une résidence privée pour aînés, le bail prend fin deux mois après qu'un avis a été transmis au propriétaire de la résidence. Le bail peut se terminer plus rapidement si le propriétaire l'accepte ou si le logement est loué par une autre personne à l'intérieur du délai de deux mois.

Les services personnels pouvant être chargés sont ceux qui ont effectivement été rendus avant le décès. Par exemple, un propriétaire de résidences privées pour aînés ne peut obliger le paiement des frais de repas pour les journées qui suivent la date du décès d'une personne locataire.

Le guide fournit également des réponses aux questions les plus fréquemment posées par les locataires de résidences privées pour aînés :

- Une résidence n'a pas le droit de modifier les services prévus au bail sans votre accord ;
- La résidence est autorisée à modifier le prix des services à la carte si elle le décide ;
- La personne locataire est obligée de payer les services prévus au bail lorsqu'elle s'absente pour une hospitalisation ou un voyage.

UNE RESSOURCE POUR Y VOIR PLUS CLAIR

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a confié aux Centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes le mandat d'informer et de soutenir toute personne qui éprouve des difficultés au regard du respect du bail signé avec une résidence privée pour aînés ou qui souhaite déposer une plainte au Commissaire local aux plaintes et à la qualité des services.

Pour joindre les Centres d'assistance et d'accompagnement ou pour formuler une plainte : 1 877 767-2227

Les guides peuvent être consultés en ligne :

- *Signer un bail dans une résidence privée pour aînés – Un guide simple et pratique pour informer les futurs locataires de leurs droits et de leurs obligations* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-830-24F.pdf>.
- *Être locataire dans une résidence privée pour aînés – Un guide simple pour informer les locataires de leurs droits et de leurs obligations* <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-830-24F.pdf>.

Une résidence n'a pas le droit de modifier les services prévus au bail sans votre accord.



Une alliance pour contrer la maltraitance organisationnelle

NORMAND BOURGEOIS

Comité national de l'action sociopolitique



La lutte à la maltraitance organisationnelle représente un redoutable défi. Il n'est pas facile pour la victime de pointer les véritables coupables lorsque la responsabilité ultime de ses problèmes appartient aux gestionnaires d'un établissement du réseau de santé et de services sociaux, au CIUSSS ou au ministère de la Santé et des Services sociaux. Aussi, la maltraitance organisationnelle a de nombreuses ramifications. Elle met en cause le personnel, les soins prodigués, les personnes âgées et leur représentation sociale.

Définition de la maltraitance organisationnelle :
« Toute situation préjudiciable créée ou tolérée par les procédures d'organisations (publiques, privées ou communautaires) responsables d'offrir des soins ou des services de tous types qui compromet l'exercice des droits et libertés des personnes. »¹

Malgré sa grande complexité, le problème n'est pas insurmontable. Une victoire récente, particulièrement significative, le confirme.

UN BLÂME SÉVÈRE

Le Protecteur du citoyen fait état de cas de maltraitance organisationnelle dans son rapport d'activités 2017-2018. Ces incidents découlent, notamment, de la pénurie de personnel infirmier et de préposés aux bénéficiaires dans de nombreux CHSLD. Il arrive, par exemple, que les personnes âgées qui y sont hébergées soient confinées à leur lit 36 heures d'affilée, qu'elles ne reçoivent pas les soins d'hygiène personnelle de base ou qu'elles subissent de l'intimidation ou des agressions de divers ordres à cause de mesures de sécurité inadéquates.

Le Protecteur du citoyen précise que ces problèmes sont la conséquence des pratiques organisationnelles mises en place pour gérer le manque de personnel.



Celles-ci « entre[nt] en contradiction avec les dispositions de la Loi sur les services de santé et les services sociaux » et ne respectent pas « les orientations ministérielles devant guider la prestation des soins dans un milieu de vie ».

UNE ACTION CONCERTÉE

La CSQ, la Fédération de la santé du Québec (FSQ-CSQ) et l'AREQ ont déposé au Protecteur du citoyen, le 15 février 2018, une demande d'enquête portant sur la maltraitance organisationnelle dans les établissements de santé du Québec. Les trois organisations ont accueilli avec « satisfaction » la reconnaissance officielle du problème dans le rapport de cet important organisme gouvernemental et ont souligné l'urgence d'agir afin d'y mettre un terme.

Cette démarche tripartite s'inscrit dans un plan d'action qui se déploie en fonction de trois axes : démontrer l'incohérence entre le discours et l'action gouvernementale ; interpeller les acteurs concernés (les ordres professionnels, les commissaires locaux aux plaintes et à la qualité des services, et les principaux partis politiques) ; influencer l'opinion publique, notamment grâce à la campagne Cœur brisé, qui a mobilisé 100 000 personnes, et à la publication de lettres ouvertes dans divers médias.

DES LIENS SIGNIFICATIFS

L'alliance CSQ-FSQ-AREQ repose sur une communauté d'intérêts. D'une part, le personnel de la santé se trouve dans l'impossibilité de jouer correctement son rôle et doit, par exemple, composer avec de nombreux cas d'épuisement professionnel. D'autre part, les personnes âgées sont privées de droits et de services. Dans une telle situation, blâmer l'équipe de soins ou les patients pour son infortune serait contre productif, car tous en sont victimes.

¹ MINISTÈRE DE LA FAMILLE, Secrétariat aux aînés. Plan d'action gouvernemental pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées 2017-2022, Gouvernement du Québec.

² Parmi les valeurs retenues par l'OIIQ, il y a le respect de la personne, l'excellence des soins et l'humanité : <https://www.oiiq.org/pratique-professionnelle/deontologie/valeurs-de-la-profession-infirmiere>.

³ BEAULIEU, Marie et Marie CREVIER. « Quand l'âgisme mène à considérer toutes les personnes âgées comme étant vulnérables et sujettes à la maltraitance. » *Vie et vieillissement*. Volume 11, no 1, 2013, pp. 5 - 11.

On retrouve aussi dans cette alliance les traces d'une communauté d'esprit. Les infirmières, par exemple, ont une philosophie de soins centrée sur les besoins de la personne.² Cette orientation humanisante les incite à épouser la position anti-âgiste des associations, comme l'AREQ, qui se portent à la défense des personnes âgées.

Autre exemple, en luttant contre l'âgisme ou contre la maltraitance organisationnelle, les membres de l'alliance militent pour la reconnaissance de la valeur intrinsèque des personnes âgées.³ Cet enjeu est incontournable, car l'âgisme se nourrit de stéréotypes et de préjugés qui les dévalorisent, et la maltraitance organisationnelle met en place des pratiques dégradantes pour elles.

Il va sans dire que les coalitions ponctuelles ou de longue durée sont de précieux atouts pour l'action sociopolitique. Celle dont il est ici question, s'appuyant sur des assises solides et profondes, a contribué à des avancées notables dans la lutte contre la maltraitance organisationnelle. Un combat à poursuivre pour qu'enfin les acteurs politiques et les gestionnaires responsables de cette ignominie décident d'y mettre fin.

Les personnes âgées sont privées de droits et de services.





On dit trop souvent qu'un homme ne pleure pas, qu'un homme a peur d'exprimer ses sentiments. Je veux, comme responsable politique du dossier des hommes et surtout comme grand-papa qui vient de perdre un petit-fils, vous livrer un extrait de mon message lors de ses funérailles.

MARCEL LEROUX



Fred,

Ne te méprends pas, si j'ai voulu te parler cet après-midi et que tu ne vois pas mes larmes, c'est que je puise ma force en toi. Je les laisserai couler quand j'aurai terminé de te parler.

Je n'ai pas de mots pour t'exprimer toute ma tristesse, toute ma colère envers le ciel. Je suis triste à en mourir. Tu as été le dernier à entrer dans la famille et tu es le premier à en partir. Ce n'est pas normal, ce n'est pas juste. Tu ne peux imaginer toute la joie qu'on a eue quand tu es venu au monde. Aujourd'hui, tu ne peux imaginer toute la peine qu'on a parce que tu nous as quittés.

Tu étais le soleil de la vie pour tes parents; tu étais le ciel bleu des jours de pluie. Pour mamie et moi, tu étais un être de lumière. Tu ne peux t'imaginer le courage que tu demandes à tes parents. Tu ne peux imaginer le cratère que ton départ a creusé. Tu ne peux imaginer tout l'amour qu'ils devront avoir tous les deux, l'un pour l'autre, pour surmonter cette épreuve.

Tu sais, Fred, on dit qu'on se souvient toujours des premières fois. Dans ton cas, tu en auras vécu bien peu de premières fois, trop peu. Tu auras certes eu le temps de faire tes premiers pas, tu auras dit ton premier mot, tu as dit une première fois maman, et puis papa, tu as fait ton premier jour d'école, mais tu n'auras pas eu la chance de vivre ta première communion, tu n'auras pas eu la chance de vivre

ton premier tournoi de soccer qui devait se tenir aujourd'hui à Val d'Or, de recevoir ton premier diplôme, de croiser ton premier amour. La vie n'est vraiment pas juste.

Le jour de ton baptême, ta maman et ton papa t'ont porté dans leurs bras pour que tu deviennes enfant de Dieu. Aujourd'hui, ton papa et ta maman t'ont porté dans leurs bras pour que tu retournes chez Dieu. Dieu n'est pas venu te chercher. Il t'a accueilli quand tu t'es présenté à lui. Là encore, ne te méprends pas, si maman et papa avaient eu le choix, ils auraient donné leur vie pour que tu puisses continuer à vivre en santé et profiter de toutes les peines, mais aussi de toutes les joies que ce monde peut nous offrir.

J'ai emmagasiné plein de beaux souvenirs de toi, Fred, mais c'est encore trop peu. J'aurais aimé continuer à te voir sourire, j'aurais aimé continuer à te voir me taquiner, je donnerais tout l'or du monde pour continuer à t'entendre m'appeler « pépé ». Tu étais entouré d'amour, Fred, et on voulait continuer à faire partie de ta vie.

Dans une de ses chansons, Daniel Lavoie dit :
« Quand un jour je quitterai ce monde, je m'envolerai,
je m'envolerai vers le soleil. Enfin libéré de mes chaînes,
je m'envolerai pour un monde où il n'y a pas de haine.
Quand mon tour viendra d'aller voir les anges,
je m'envolerai. »

Fred, tu étais un ange pour nous. Il était inutile de partir si tôt pour aller voir les autres anges. De toute façon, les anges t'auraient attendu, mais il semble que la vie ne l'a pas voulu. On dit que la mort fait partie du cycle de la vie. C'est peut-être vrai, mais c'est difficile à croire quand on est confronté à celle-ci. Tu sais, Fred, pépé a bien de la misère à accepter aujourd'hui ton départ, mais comme pépé est croyant, il prie depuis mercredi son papa et sa maman qui sont déjà au ciel de t'accueillir et de te dorloter en te donnant plein de câlins d'amour comme tu donnais à ta maman et à ton papa.

Dans ton cas, tu en auras vécu
bien peu de premières fois,
trop peu.

Aujourd'hui, Fred, ma foi est ébranlée. J'ai oublié le bonheur. La paix a déserté mon cœur. Je cherche à comprendre dans le silence. Tout comme tes parents, j'aurais donné volontiers ma vie pour préserver la tienne ou celle d'un autre de mes petits-enfants. Il me reste de toute façon si peu d'années à vivre. J'imagine que Dieu voulait juste une parcelle de ma vie en venant te chercher.

Fred, on ne te verra plus avec nos yeux, mais tu resteras toujours présent dans nos vies sous une autre forme. Ta maman et ton papa seront toujours avec toi, peu importe où tu te trouves.

Accompagne-les.
Bon voyage, Fred.
- Pépé -





Une fondation dynamique

CLAUDE SMITH

Président région de l'Estrie (05)

À la Fondation Laure-Gaudreault, chacune des régions a suffisamment d'autonomie pour développer à sa manière son modèle de collaboration FLG-AREQ. En Estrie, cette façon de faire nous a permis de vivre une expérience très positive pour recueillir des fonds et remettre année après année des sommes intéressantes en soutien à des organisations ou des individus.

La région 05-Estrie est la troisième plus petite région en termes de membres de l'AREQ. Composée de huit secteurs, elle se répartit sur un territoire assez vaste et semi-rural. Voilà pourquoi nous avons un mode de gestion très décentralisé. La personne responsable de la Fondation s'occupe de planifier et de réaliser la campagne de sollicitation dans son secteur, en plus d'assister les organismes et les individus qui font une demande d'aide. Il en résulte que les sommes recueillies sont à 90 % retournées dans le secteur.

Toutefois, la présidence régionale recueille les dons qui seront versés à un organisme couvrant toute notre région. En 2019, c'est JEVI, organisme dédié à la prévention du suicide, qui a bénéficié d'un don de 562,50 \$.

Un autre facteur très important de la réussite de nos actions est l'implication de l'AREQ au niveau du conseil régional :

- La présidence régionale de la FLG rencontre une fois par année le conseil régional de l'AREQ.
- Ce dernier délègue à son tour un ou une responsable politique qui assiste à la réunion annuelle du bureau régional de la FLG.
- Nous tenons notre assemblée régionale annuelle en même temps que celle de l'AREQ.

Comme c'est le conseil régional qui couvre les frais des trois réunions du bureau régional de la FLG, nous pouvons consacrer aux dons la totalité des sommes recueillies, soit 90 % pour la région et 10 % pour le national.

Par ailleurs, l'implication de l'AREQ au niveau sectoriel est aussi significative :

- La personne responsable de la FLG rencontre le conseil sectoriel au moins une fois par année.
- Chaque secteur fait un don à la Fondation en fonction du nombre de membres de l'AREQ. Le conseil sectoriel achète des cartes de sympathie selon sa politique des décès.
- La personne responsable de la FLG présente son rapport à l'assemblée générale.
- Le conseil sectoriel s'implique dans l'organisation des activités de financement.

En somme, cette belle collaboration a permis à la FLG en Estrie de répondre à 54 demandes d'aide, grâce aux 18 080 \$ recueillis en 2018. Fort de cette expérience, nous serons très actifs pour contribuer au succès du tirage national 2020!



**HABITER AU MANOIR
LAURE-GAUDREULT :
un lieu de retraite abordable**

**Retraités autonomes en quête d'un logement
abordable dans un bel environnement ?**

Visitez Le Manoir Laure-Gaudreault !
Quelques logements libres immédiatement.

N'hésitez pas, appelez-nous !

Information : 418 658-7760 • Courriel : manoirlg@videotron.ca
Le Manoir est situé au 815, rue de Villers, à Québec.



Bientôt des consignes sur les bouteilles d'eau et de vin

LAURIER CARON | Conseiller à la vie associative et en appui aux dossiers sociaux

Dans le cadre de la Semaine québécoise de la réduction des déchets, l'AREQ de la région Montérégie a organisé une action citoyenne pour sensibiliser la population à la mise en place, par le gouvernement provincial, de la consigne sur les bouteilles vendues par la SAQ. L'objectif de cette consigne est de faire en sorte que ces bouteilles soient de nouveau utilisées, ou du moins recyclées, afin d'éviter que 86 % d'entre elles se retrouvent dans les différents sites d'enfouissement, comme c'est présentement le cas.

Le 10 décembre 2019, nous apprenions que le gouvernement comptait annoncer la mise en place progressive d'un réseau de dépôts destinés à récupérer le milliard de bouteilles d'eau en plastique. Les bouteilles de vin seraient aussi consignées et récupérées dans un nouveau réseau de dépôts spécialisés ou dans des succursales de la SAQ qui pourront les recevoir. Le consommateur paierait une consigne d'environ 10 cents lors de l'achat d'une bouteille d'eau en plastique ou de vin qui lui serait remboursée lors du retour.

Le 30 janvier 2020, le premier ministre François Legault et son ministre de l'Environnement, Benoit Charette, annonçaient que tous les contenants de boissons prêtes à boire, qu'ils soient faits de verre, de métal, de carton ou de plastique, seront consignés au Québec à compter de 2022. Pour ce faire, un réseau de 400 points de dépôt sera déployé. D'ici là, des projets pilotes seront mis en place dans certaines municipalités. La consigne sera de 0,25 \$ pour les bouteilles de vin et de spiritueux, et de 0,10 \$ pour les autres contenants. L'obtention de la consigne et la mise en place de dépôts au Québec est une grande victoire pour l'AREQ.

Bon à savoir : alors que la bouteille de plastique peut prendre 1000 ans pour s'éliminer dans l'environnement, le verre en prend jusqu'à 5000!



L'action s'est tenue le vendredi 25 octobre en face d'une succursale de la SAQ à Longueuil. Plus de 2 250 bouteilles ont été recueillies pendant la journée.

LA TRANSITION JUSTE, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le concept de « transition juste » part d'un constat simple : pour réaliser la diminution immédiate et drastique d'émissions de gaz à effets de serre, certains secteurs d'activités économiques comme ceux de l'extraction d'énergies fossiles, des transports, de l'agriculture et de la foresterie sont amenés à subir d'importantes restructurations. D'un autre côté, la transition écologique peut être source de création d'emplois, de diversification économique, de reconversion, en plus d'offrir le potentiel d'aller vers plus de justice sociale.

L'idée de la transition juste est donc de planifier et de mettre en œuvre les politiques nécessaires à ce que ces deux objectifs, « protection de l'environnement » et « protection sociale et des emplois », se renforcent mutuellement au lieu de s'opposer. C'est faire de la transition écologique un outil de justice sociale et de la justice sociale un moteur de la transition écologique.

Conférence syndicale internationale (ITUC-CSI)



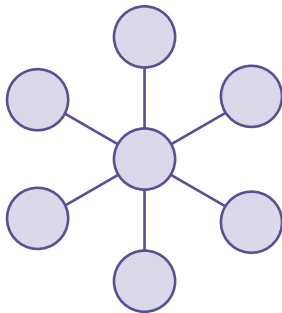
REMUEZ VOS MÉNINGES !

RENAUD TURCOTTE

Comité national du magazine *Quoi de neuf* et des communications

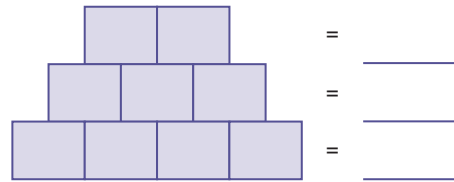
1 Julie excelle en athlétisme. Depuis son tout jeune âge, elle collectionne les médailles. Elle en a entre 20 et 30. Lorsqu'elle les place en colonnes de 3, il lui en reste 2. Si elle les place en colonnes de 4, il lui en reste 1. Combien de médailles contient sa collection ?

2 Inscrivez les nombres 1 à 7 dans les cercles suivants en vous assurant que la somme des trois nombres reliés soit toujours la même.

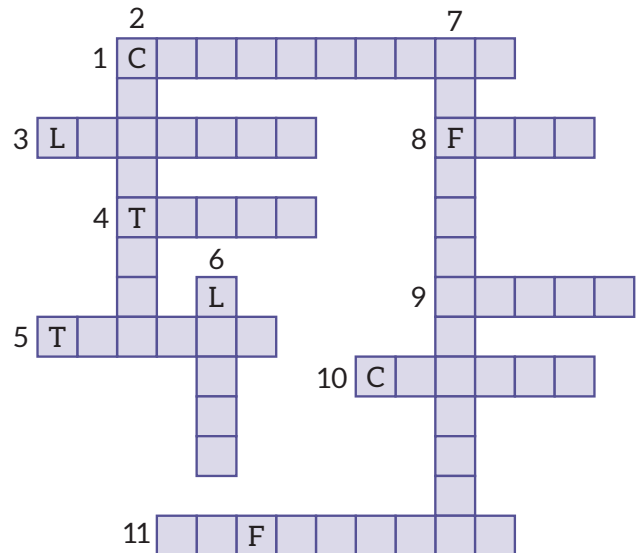


3 Trouvez quatre opérations mathématiques (x, ÷, + ou -) entre les nombres 2, 3, 4, 5 et 7 pour obtenir le résultat 139.

4 Placez dans les cases ci-dessous les nombres 0, 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8 et 9. Cependant, la somme des nombres de chacune des lignes doit être un nombre premier entre 7 et 19.



5 Complétez la grille suivante avec des mots en lien avec la cuisine d'une maison.



Nos membres publient

Nous reproduisons ici la couverture des publications de membres de l'AREQ depuis la parution du dernier numéro. Pour en savoir plus à propos de ces publications ou encore pour faire connaître la vôtre, rendez-vous à areq.lacsq.org.





La vie en soi

ROBERT JASMIN
Collaborateur

L'été, devant un très beau paysage, un jeune poète se désolait en faisant remarquer que toute cette beauté disparaîtrait l'hiver venu. Il se trouvait ainsi à déprécier ce qu'il admirait en constatant le caractère provisoire et passager. Freud, qui l'accompagnait, lui rétorqua que la beauté de ce paysage devait sa valeur au fait, justement, de sa fugacité.

Exister, c'est être dans le temps et tout ce qui est dans le temps a un commencement et une fin. Même les plus grandes civilisations n'échappent pas à cette règle. Les empires, les langues, les religions ont connu ou connaîtront le même sort. Qui, aujourd'hui, croit encore à Zeus, le dieu des Grecs de l'Antiquité ? Le mot « vicaire » faisait partie de la quotidienneté de mon enfance : quel jeune aujourd'hui pourrait reconnaître en ce mot l'assistant du curé de paroisse (si tant est qu'il sache ce qu'est un curé!).

Que reste-t-il de nos amours ? dit la chanson. Avec le temps, tout se transforme et finalement, tout passe. Faut-il s'en désoler comme le fait le jeune poète ? Faut-il maudire le temps qui ne cesse de nous ravir plaisirs et beauté ? Ce serait gâcher ce temps précieux qui seul nous reste, le moment présent. Les souvenirs du temps passé ne sont là que pour nous réchauffer quand le présent se fait froid. Quant aux projets, ils n'ont de valeur que s'ils prennent racine dans le présent. En somme, nous n'avons que le présent à vivre.

La finitude de chaque moment nous rappelle celle de nos vies. À trente ans, on ne pense pas à spéculer sur le nombre de printemps qu'il nous reste à vivre, et pourtant on devrait le faire. Ne serait-ce que pour enrichir la conscience de notre présent. Le présent est le même à tout âge : aussi fugace, aussi riche si on en prend soin, et aussi audacieux si on le veut tel.

Faut-il se résigner ? Je n'ai jamais aimé ce verbe à connotation de défaite. Je préfère *consentir*. Les racines latines de ce verbe nous renvoient à deux mots : « ressentir avec ». Consentir à la finitude, c'est vivre avec le fait inéluctable que notre vie a eu un début et qu'elle aura une fin. Aimer la vie, c'est l'aimer avec sa finitude. De cette façon, on pourra dire que nous aimons la vie en soi. La langue française a ceci de merveilleux que je puis donner un double sens à *aimer la vie en soi*. Cela signifie que j'aime la vie telle qu'elle est et que je l'aime en moi, comme porteur de cette vie.

Note : l'anecdote que je relate en début de ce texte est tirée d'un livre qui devrait être le livre de chevet de toute personne de plus ou de moins de 50 ans, *Une brève éternité, Philosophie de la longévité*, de Pascal Bruckner, Grasset, 269 p., 2019.



LA SOURCE DES MOTS

Deux expressions bien québécoises :

AVOIR DE LA MISÈRE ET C'EST DE VALEUR

DENYS BERGERON

Québec-Chaudière-Appalaches (O3)
Beauport-Côte-de-Beaupré (M)

Voici des locutions toutes deux très courantes en français québécois. Si *avoir de la misère* est hérité de parlers régionaux de France, *c'est de valeur* est une expression typiquement québécoise.

Quand le Québécois se plaint qu'il a de la misère, il n'évoque pas les sens premiers de « malheur, infortune » ou de « pauvreté extrême » mais plutôt celui de « difficulté ». En arracher, c'est cela avoir de la misère, d'après le sens premier. S'il y en a une au Québec qui a réellement connu la misère, c'est bien Aurore Gagnon, l'enfant martyr, par exemple.

Nous avons affaire ici à une acception particulière du mot *misère* qu'on retrouvait dans certaines régions de France et dont l'emploi s'est répandu en français québécois. *Avoir de la misère* a donc le sens général de « se heurter à des difficultés, avoir de la peine à, avoir du mal à ». Notre Québécois peut *avoir de la misère* à patiner, à jouer de la flûte, mais aussi, il peut *avoir de la misère* avec son prof de maths!

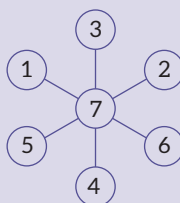
L'expression *c'est de valeur* au sens de « regrettable » aurait pour sa part été relevée au Canada dès le milieu du XVIII^e siècle. Le *Glossaire du parler français au Canada* et le *Robert historique* mentionnent que ce sens de « au mauvais moment, de manière inopportune » résulterait de l'altération de la locution ancienne (inusitée depuis belle lurette) de *male heure* (antonyme de *à la bonne heure*).

J'ai trouvé mieux dans Wikipédia, qui prétend qu'elle proviendrait des Amérindiens. Dans leurs conversations avec les Canadiens, ils utilisaient souvent des réponses concises. Lorsqu'une situation nécessitait de réfléchir, ils répondaient que *la chose était de valeur*. Ainsi, l'Amérindien voulait faire entendre poliment à son interlocuteur que ses propos étaient dignes d'intérêt, mais qu'il ne voulait pas s'engager tout de suite. Puisque le contexte d'utilisation de l'expression était souvent lié à des choses tristes, elle a pris le sens de fâcheux, de malheureux, de pénible, de triste, de regrettable.

SOLUTIONS : REMUEZ VOS MÉNINGES ! VOL. 42, N° 3

1 29 médailles

2

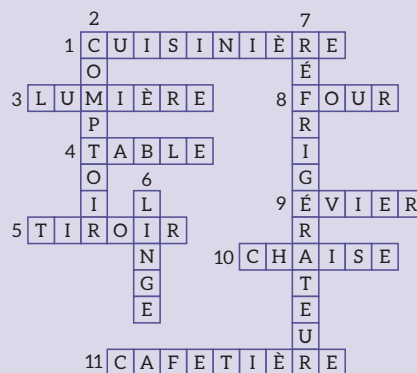


3 $7 \times 5 \times 4 - 3 + 2 = 139$

4 Voici deux réponses possibles :

$$\begin{array}{|c|c|} \hline 9 & 8 \\ \hline 0 & 6 & 5 \\ \hline 2 & 1 & 7 & 3 \\ \hline \end{array} = \frac{17}{11} = \frac{13}{17} \quad \text{ou} \quad \begin{array}{|c|c|} \hline 8 & 3 \\ \hline 7 & 5 & 1 \\ \hline 9 & 6 & 2 & 0 \\ \hline \end{array} = \frac{11}{13} = \frac{17}{17}$$

5



RabaisCampus

SERVICE D'ABONNEMENTS - MAGAZINES ET JOURNAUX

**LES PLUS BAS PRIX GARANTIS!
JUSQU'À 90% DE RABAIS SUR LE PRIX EN KIOSQUE**



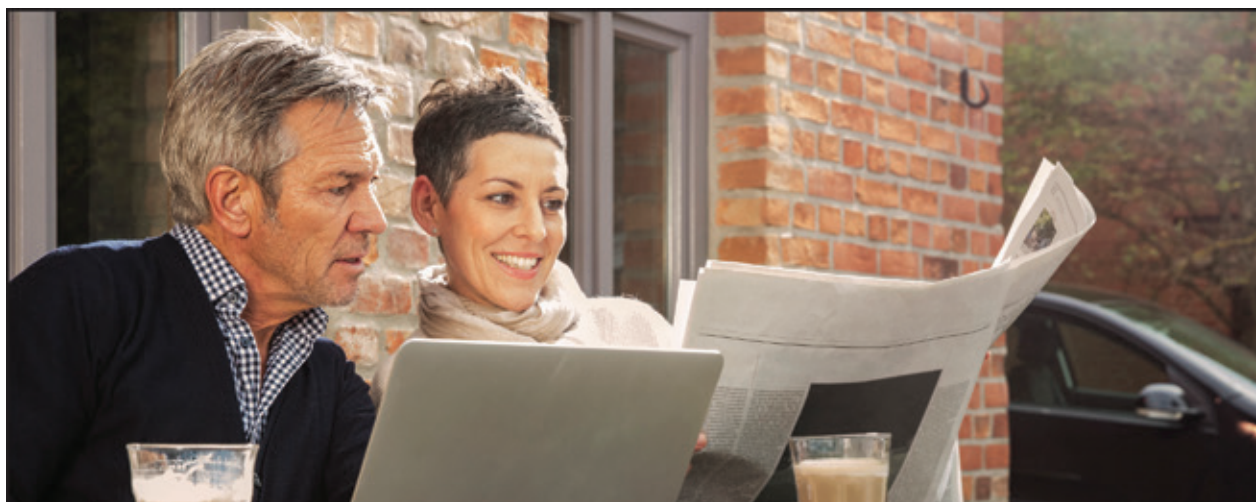
PLUS DE **310** TITRES DISPONIBLES !
43 NOUVELLES PUBLICATIONS
66 TITRES À 20 \$ OU MOINS

JUSQU'À **10 \$** DE RABAIS
SUPPLÉMENTAIRE!
(SUR ACHATS MULTIPLES)

21 TITRES EN SCIENCE & NATURE
12 TITRES EN CUISINE, RESTOS & VINS
57 TITRES POUR LES ENFANTS

**ABONNEZ-VOUS MAINTENANT:
RABAISCAMPUS.COM/ASSO - 1 800 265-0180**

Offre d'une durée limitée. Les prix rayés sont ceux en kiosque. Certaines conditions peuvent s'appliquer.
Prix et disponibilité des publications sujets à changements sans préavis. Taxes en sus. Imprimé 01/2020



Protégez ce qui compte, à des tarifs exclusifs

L'assurance pensée pour vous



Le partenariat entre la **CSQ** et La Personnelle vous donne accès à des tarifs exclusifs, non offerts au grand public, pour vos assurances auto, habitation et entreprise. **C'est la force du groupe en action!**

Voici pourquoi choisir La Personnelle



Parmi les **leaders**
en expérience client¹



Partenaire de **+200**
organisations



Taux de renouvellement
annuel de **97%**²

Demandez une soumission
1 888 476-8737
csq.lapersonnelle.com



Centrale des syndicats
du Québec

Partenaire de la **CSQ**



laPersonnelle

Assureur de groupe auto, habitation
et entreprise